

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 115 (1964)
Heft: 11

Artikel: La forêt source de vie
Autor: Peter-Contesse, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-765548>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

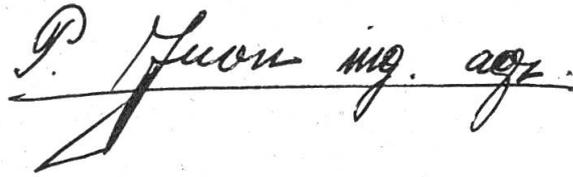
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Durch ihre Verse haben sie in hohem Maße diese Stimmung der Naturverbundenheit und Sympathie auf die Komponisten übertragen.



Literatur

- (1) *Caminada Chr.*: *Die verzauberten Täler*. Urgeschichtliche Kulte und Bräuche im alten Rätien. Walter-Verlag Olten, 1962.
- (2) *Huonder A.*: «*A Trun sut igl' Ischi*. Guardia Grischuna. LR. 1948.
- (3) *Nay G. M.*: *Il pegn d'Untgidas*. Annalas Soc. Raetorum. Bd. 20. 78.
- (4) *Tuor A.*: *Il schiember solitari*. Annalas Soc. Raetorum. Bd. 44. 355.
- (5) *Lansel P.*: *Il vegl Chalamèr* (Das alte Tintenfaß). 1929.

La forêt source de vie

Von J. Peter-Contesse, Bevaix

Introduction

«Lorsqu'avec ses enfants, vêtus de peaux de bêtes
Caïn se fut enfui de devant l'Éternel...»

Le meurtre d'Abel fut bien plus que le crime crapuleux d'un impulsif jaloux: c'est un acte de la lutte multimillénaire entre les civilisations pastorales-transhumantes et agricoles-sédentaires. Ici ce fut le laboureur Caïn qui engaga et gagna une manche.

Il y eut aussi l'épisode du libre chasseur Esaü, lequel fut proprement roulé par son jumeau Jacob-le-berger-retors. Cette victoire de Jacob fixa pour tout le peuple d'Israël et pour bien des siècles sa vocation ancestrale de berger.

Il y eut ensuite l'établissement, au nord de l'Afrique, en ce bas-pays nilotique de Gossen, de la tribu d'Israël chassée de Canaan par une sécheresse prolongée.

Légendes que ces récits bibliques? Ou symboles? Ou histoires vraies? Peu nous importe. Ce qu'on sait est que la civilisation pastorale, partie du Croissant-fertile, a débordé sur les rives de la Méditerranée, poussant devant elle ses innombrables troupeaux de moutons, de chèvres, d'ânes, de

vaches. Troupeaux dont la multitude et la multiplication étaient avant tout voulues du propriétaire en signe ostensible de sa richesse.

Détruisant les forêts pour gagner du pâturage, errant d'un point d'eau à une source, à une rivière, passant et repassant avec son incessant flux et reflux de croupes laineuses ondulantes, insensible à l'appauvrissement graduel du sol brûlé par le soleil et délavé par les violentes pluies orageuses, le berger rêvant ses songes bucoliques traînait derrière lui la nappe du désert qu'il abandonnait en lambeaux au gré des aspérités rocheuses surgies du sol forestier emporté, ou qu'il déposait sur les grandes plaines sablonneuses.

Ce qu'on sait est que la civilisation pastorale a laissé derrière elle le désert du nord de l'Afrique en place des grandes forêts giboyeuses entourant Carthage; l'âpre nudité minérale du Hoggar où les peintures rupestres nous rappellent encore le temps d'un pays riche, arrosé, cultivé.

C'est la civilisation pastorale qui a créé le maquis italien, la garrigue française, les plaines espagnoles désolées, le littoral grec et les îles de l'Archipel en monstrueux amas de roches blanchies au soleil, la côte dalmate désolée sous les pierrailles et les grands blocs blancs parsemés de maigres buissons.

Ce qu'on sait c'est l'effarante extension des déserts dans tous les continents où la protection de la forêt est enlevée aux sols qu'elle a créés.

Ce qu'on sait est que, maintenant, en quelques années, après tant de siècles de vagabondage des chèvres et des moutons, la forêt reprend pied dès que ses destructeurs sont définitivement éloignés. Même en climat méditerranéen. (Voyez les efforts prometteurs du gouvernement yougoslave tendant à revaloriser les immenses étendues ruinées de la côte de l'Adriatique!)

Il est évident que le climat méditerranéen a aggravé l'action néfaste des transhumants; que la civilisation de cette région, antérieure à la nôtre, y a pesé plus longtemps. Mais une chose est certaine, reconnue de tous: Là où la forêt disparaît le désert s'installe. En notre climat tempéré la dégradation est plus lente, mais malgré tout inexorable.

Qu'en est-il dans notre pays? Nous allons tâcher de le voir en un résumé extrêmement succinct.

Un peu d'histoire

Faisant suite à l'ère des hommes des cavernes — chasseurs à l'espace vital forestier étendu —, celle des cultivateurs connut de suite une concentration de cet espace autour des habitations érigées après défrichement et mise en culture des sols forestiers bien placés en bordure des voies de communication fluviale.

La population augmentant avec la sécurité il y eut des éclatements, des dispersions de population suivies de nouveaux empiètements sur la forêt encore presque toute-puissante. Cette « invasion » lente et pacifique, assurée par le feu et le fer, mit bien des siècles pour se fixer dans les régions éloignées

des premiers habitats : vallées latérales, hauts plateaux. L'avance ne fut pas continue : les épidémies de peste, de vérole, les longues guerres dévastatrices permirent à la forêt de récupérer çà et là quelques lambeaux de terres agricoles abandonnées faute de travailleurs. Le flux défrichant, entrecoupé de ces rares et courts reflux, s'apaisa au 13^e siècle sur le Plateau suisse. La colonisation progressa encore lentement en montagne et il faut arriver au 15^e siècle pour qu'une stabilisation générale intervienne.

Mais la forêt ne fut pas en repos ! Elle eut à subir pendant des siècles un véritable pillage.

L'agriculteur y chassait son bétail : chèvres et moutons fort nombreux, vaches ; les villes engloutissaient des masses énormes de bois de chauffage qu'elles devaient se procurer de plus en plus loin ; l'artisanat et l'industrie s'installant, les hauts-fourneaux, les verreries, les fours à chaux, les tuileries, les charbonnières mirent à sac des étendues boisées considérables, ne laissant que des friches. En haute montagne les fromageries réclamaient une masse de combustible de beaucoup supérieure à l'accroissement des forêts parcourues et déjà clairiérées par leur bétail. Et tous, industries, artisans, fromagers, alpiculteurs, usaient du bois et le gaspillaient de façon effarante, comme s'il eût existé en quantité inépuisable. (Rien de nouveau sous le soleil : les réserves naturelles de charbon minéral, de pétrole, de gaz, pour l'accumulation desquelles la nature a dû travailler des millions d'années, verront leur fin en quelques générations d'hommes...)

De différents côtés, dès le début du 19^e siècle, des citoyens perspicaces voyant ce gaspillage, prévoyant les conséquences économiques et naturelles, firent entendre des cris d'alarme. Ce 19^e siècle peut être résumé en quelques dates importantes :

De 1800 à 1830 environ le parcours du bétail en forêt fut interdit ou simplement abandonné. Un élément perturbateur disparaissait ainsi. Mais ses conséquences ajoutées à celles des autres erreurs, ne tardèrent pas à se faire sentir :

En 1834 un ouragan d'une extrême violence s'abattit sur la région du Gothard, provoquant des inondations catastrophiques dans les cantons limitrophes : Grisons, Tessin, Valais, Uri. Les eaux gonflées en vagues irrésistibles entraînaient des masses considérables de pierre, de terre, de bois, arrachées aux montagnes et déposées dans les vallées.

Puis vint le tour de l'Emmental, en 1837, à être dévasté.

En 1839, la région du Gothard fut de nouveau la proie d'une catastrophe qui toucha plus particulièrement le Tessin.

En 1849 un Jurassien, Xavier Marchand, soumit à l'exécutif bernois un « Mémoire sur le déboisement des montagnes » où il réclamait, entre autre, un droit de regard de la collectivité sur la gestion des forêts privées.

En 1855 l'Ecole Polytechnique Fédérale est créée ; elle comprend dès son origine une section des sciences forestières.

En 1857 le Conseil fédéral chargeait quelques experts d'étudier les conditions hydrologiques, géologiques et forestières des hautes montagnes. Le professeur Landolt fut chargé de la partie forestière.

C'est en 1862 qu'il présenta un rapport très documenté et concluant par une série de propositions tendant à relever l'économie forestière montagnarde. Mais le fruit n'était pas mûr; de nouvelles expériences devaient se charger de la maturation!

Du 27 septembre au 3 octobre 1868 des pluies diluviennes ininterrompues tombèrent sur les Alpes. Elles provoquèrent des crues encore jamais vues de tous les cours d'eau qui emportèrent dans leur sauvage descente tout ce qu'elles purent arracher à leurs rives: boues, graviers, arbres, maisons, quartiers de rocher, ponts, pour les déposer dans les vallées. Les dégâts s'étendirent à tous les cantons montagnards, mais principalement en Uri, St-Gall, Grisons, Tessin, Valais. Ils furent estimés à 14 millions de francs.

Cette fois le peuple et les autorités comprirent. Le désastre n'était plus l'affaire de quelques communes et cantons, il touchait chacun. Ses causes ne pouvaient plus être niées. Les mesures de lutte devaient être appuyées par le pays tout entier, solidaire des sinistrés.

Une bourse fédérale fut créée au profit de l'endiguement des torrents et du reboisement des hautes montagnes. En 1874 un nouvel article 24 de la Constitution Fédérale donna à la Confédération le «droit de haute surveillance sur la police des eaux et des forêts en montagne». En 1876 ce droit est codifié dans la première loi forestière fédérale appliquée aux Alpes et Préalpes déclarées «zone forestière fédérale».

Les résultats des travaux d'endiguement et de reboisement furent si favorables qu'en 1902 le régime forestier de haute montagne fut, par la nouvelle loi forestière, étendu à tout le territoire suisse. Les cantons devaient répartir leurs boisés en «forêts protectrices» et «forêts non protectrices». Les premières jouirent dorénavant, en plus des subventions précédentes, d'une aide fédérale à l'établissement de chemins forestiers et d'installations permanentes de vidange des bois. La séparation en forêts protectrices ou non se décidait suivant des critères nettement définis: les premières ont à assurer: la sauvegarde des localités, des moyens de communication, des terrains agricoles contre les dangers d'avalanches, d'inondations, de glissements de terrain et la régularisation du débit des cours d'eau.

Les propriétaires de forêts protectrices jouissent donc d'avantages financiers intéressants qui les ont incités, en cette première moitié du siècle, à assurer une meilleure dévestiture de leurs boisés, une gestion plus intensive et leur a permis de corriger sur de vastes surfaces les méfaits des déboisements excessifs.

Mais en contre-partie leur droit à la propriété est restreint: interdiction de coupes rases, sévères restrictions d'aliénations et de défrichements, obligation d'assurer l'entretien des travaux de génie civil subventionnés et le développement normal des plantations subventionnées aussi.

Cette notion primitive de forêts protectrices a répondu à un urgent besoin ; sa mise en application depuis 60 ans a permis de parer aux plus graves conséquences des erreurs passées. Leur correction est loin d'être terminée, sa poursuite sera longue, difficile et coûteuse. Mais la forêt est-elle encore

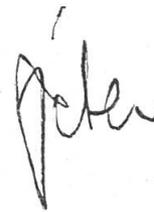
Source de vie ?

Cette notion garde toute sa valeur partout où un boisé bien constitué assure un débit régulier des sources, une protection naturelle contre les avalanches, les glissements de terrain, les inondations et leurs séquelles catastrophiques. Pour ces raisons déjà la forêt doit subsister ou revenir partout où son action est nécessaire.

Mais l'évolution démographique de ces dernières décennies pose de nouveaux problèmes graves et urgents. Le développement — généralement mal contrôlé — des villes et des régions industrielles, la multiplication des sources de bruit, de pollution de l'air et des eaux, le besoin de plus en plus impératif de repos, de silence qui envahit l'homme-des-villes — l'homo urbanus moderne — font que la fonction vitale de la forêt s'élargit, s'amplifie considérablement.

Il faut que le forestier se mette sans tarder à maîtriser ces nouvelles tâches en collaboration avec les urbanistes et les autorités ; il faut éclairer l'opinion publique sur l'absolue nécessité des espaces verts à proximité des régions urbaines ; il faut faire comprendre à tous, autorités, urbanistes, public, que la « défense et illustration de la forêt » n'est pas un jeu égoïste à l'usage des hommes des bois désireux de maintenir leur espace vital.

Défendre la forêt c'est défendre la vie

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. L. L.', located on the right side of the page.